

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du Mardi 15 avril 2008 de 20h30

L'an deux mille huit et le mardi quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Gérard SAUCLES, Maire.
Mme. Juliette IMBERT est nommée Secrétaire de séance.

18 Présents : AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, BORDIER Eric, CHAMPAHNET Bruno, CHARRE Cyril,
GADAIX Gérard, GINESTE Paul, IMBERT Juliette, LEPINE Madeleine, PAGES Patrice,
PASTRE Colette, PASTRE Michel, POT Laurent, RIFFARD Patrice, SAUCLES Gérard,
ROUHANI Denis, TALLON Jean, VERNET Odette.
1 Absente : JULIEN Armelle

APPROBATION du COMPTE RENDU de la SEANCE du 1^{er} avril 2008 : Approuvé à l'unanimité

Délibération n°15 : **COMPTE de GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2007 Assainissement (M49)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, sans le vote du Maire conformément à la réglementation, la comptabilité 2007 M49 qui fait ressortir un résultat d'exploitation excédentaire de 100 368.67 € qui sera affecté en 2008 pour couvrir le besoin total de financement des investissements de 71 904.79 €, le reste, soit 28 463.88 €, allant à la section d'exploitation à l'article 002 .

Délibération n°16 : **BUDGET PRIMITIF 2008 Assainissement (M49)**

Le Conseil Municipal, après étude de la Commission des Finances les 3 et 9 avril 2008 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2008 M49 qui s'équilibre de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes =	170 000 €	802 862 €
Dépenses =	170 000 €	802 862 €

Délibération n°17 : **COMPTE de GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2007 M14**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité sans le vote du Maire conformément à la réglementation, la comptabilité du budget général 2007 M14 qui fait ressortir un résultat de fonctionnement excédentaire de 472 052.26 € qui sera affecté en 2008 pour couvrir le besoin total de financement des investissements de 404 718.88 €, le reste, soit 67 333.26 €, allant à la section de fonctionnement à l'article 002 .

Délibération n°18 : **IMPOTS LOCAUX et BUDGET PRIMITIF 2008 M14**

Le Conseil Municipal, après étude de la Commission des Finances les 3 et 9 avril 2008 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter, le taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2008 qui s'établissent d'après les estimations des services fiscaux à :

	Bases d'imposition	Taux	Produit
. Taxe d'Habitation	1 553 000	7,51 %	115 128 €
. Taxe Foncière Bâti	1 401 000	7,44 %	104 234 €
. Taxe Foncière Non Bâti	25 000	64,34 %	16 085 €
. Taxe Professionnelle	1 246 000	13,54 %	<u>168 708 €</u>
	T O T A L =		404 155 €

- d'adopter le budget primitif 2008 M14 qui s'équilibre, sans nouveau emprunt, de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes =	1 280 000 €	1 370 000 €
Dépenses =	1 280 000 €	1 370 000 €

Délibération n°19 : **FACTURE à IMPUTER en INVESTISSEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les factures de biens corporels d'une valeur unitaire inférieure au seuil prévu par la réglementation ne peuvent être imputées, en section d'investissement, que par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'imputer en investissement la facture suivante en Comptabilité M14 déjà prévue dans le cadre du budget primitif :

	Mandat 2008	€ TTC
. Opération 125 Stade :		
- Article 2313 Construction extension vestiaires :		
. Facture n° 346214 du 31.03.2008 Ets RIGAUD MATERIAUX	A Mandater	137.25

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à sa réalisation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **M. BORDIER Eric demande des précisions sur la fin annoncée de la mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes Berg et Coiron et sur la réorganisation envisagée consécutive à 2 départs en retraite successifs.**
- **M. POT Laurent rend compte à l'assemblée délibérante de l'avancement des projets de la lettre mensuelle d'information municipale et du site internet en cours de création.**
- **Mme. AUZAS Françoise fait part aux élus de la teneur du Conseil d'Ecole du 3 avril dernier et de l'extension de la garderie, à titre expérimental, de midi à 12 h 20 à compter du 21 avril 2008.**
- **M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande qui sera faite au Procureur de la République pour faire agréer 2 employés communaux en tant qu'Agents de Surveillance de la Voie Publique dans le but de mieux assurer la sécurité des usagers de la route départementale de Lussas et des élèves lors des entrées et sorties des écoles.**
- **Mme. PASTRE Colette, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rend compte de la première séance du 10 avril dernier.**
- **M. PAGES Patrice rappelle que les subventions allouées aux associations seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Il annonce que le verre de l'amitié, offert par tous les élus, aura lieu le samedi 3 mai 2008 au Mille Club.**
- **M. TALLON Jean indique que les réunions des commissions urbanisme et environnement seront désormais regroupées, les sujets traités étant souvent très liés.**

La présente séance est ainsi levée à 23 heures 30.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 19 avril 2008
Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire,
Gérard SAUCLES